



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIMOGES

OBJET DE L'ENQUÊTE ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE

Par arrêté n°26340 en date du 14/02/2025, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, pour la révision allégée n°6 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Limoges concernant la réduction d'un espace vert d'intérêt paysager (EVIP).

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 10 66 80 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. René GRONEAU, Géographe, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée, par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges en date du 19 décembre 2024.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera du lundi 10 mars 2025 à partir de 13h30 au mercredi 27 mars 2025 jusqu'à 17h00, soit pendant 17 jours consécutifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et à l'article R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : les actes administratifs inhérents à la procédure, la notice de présentation du projet (laquelle comprend entre autres des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête), l'avis conforme de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale et ceux des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

- Dans les locaux de la mairie annexe de Landouge, situés au **3 rue du Mas-Bilier, 87000 Limoges**, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit le lundi de 13h30 à 17h00, et du mardi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- Au siège de Limoges Métropole, (siège de l'enquête publique), situé au 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le dossier y sera également consultable gratuitement sur un poste informatique, aux mêmes lieu et horaires d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune de Limoges (http://www.limoges.fr), et de Limoges Métropole (http://www.limoges-metropole.fr/, onglet « Les enquêtes publiques »). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur des registres tenus à disposition du public, Dans les locaux de la mairie annexe de Landouge, situés au 3 rue du Mas-Bilier, 87000 Limoges, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public ; et au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges), aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges ;
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-ra6-limoges@limoges-metropole.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (http:/www.limoges-metropole.fr/, onglet « Les enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Mardi 11 mars 2025 de 10h00 à 12h00, à la mairie annexe de Landouge (3 rue du Mas-Bilier, 87000 Limoges);
- Mardi 18 mars 2025 de 10h00 à 12h00, à la mairie annexe de Landouge (3 rue du Mas-Bilier, 87000 Limoges);
- Mercredi 26 mars 2025 de 15h00 à 17h00, à la mairie annexe de Landouge (3 rue du Mas-Bilier, 87000 Limoges).

ISSUE DE L'ENQUÊTE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Président de Limoges Métropole dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de la Haute-Vienne, au siège de Limoges Métropole et à la mairie de Limoges, ainsi que sur leurs sites internet ;

La procédure de révision allégée n°6 du PLU de Limoges, dont le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumise pour approbation par le conseil communautaire de Limoges Métropole.